

**Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax
MRC de l'Érable
Province de Québec**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX SIÈGE CE 10 NOVEMBRE 2020, À 20h00, PAR VOIE
VIDÉOCONFÉRENCE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-CLAUDE
CHOUINARD, MAIRESSE.**

Sont présents à cette séance :

Madame Manon Lambert	conseillère numéro	1
Monsieur Sylvain Laganière	conseiller numéro	2
Monsieur Normand Provencher	conseiller numéro	3
Monsieur Christian Daigle	conseiller numéro	4
Monsieur Jean Goulet	conseiller numéro	6

Secrétaire d'assemblée : Madame Julie Paris
Est absente Madame Laurence Andrée Lavigne conseillère numéro 5

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 13 octobre 2020
4. Adoption des comptes à payer au 31 octobre 2020
5. Contrôle budgétaire-Dépôt des états comparatifs semestriels
6. Dépôt de la liste des personnes endettées pour les taxes
7. Entente de location de l'érablière- Autorisation de signature
8. Adjudication contrat plastique agricole
9. Renouvellement entente SPAA 2020
10. Renouvellement annuel-ORAPE
11. Renouvellement adhésion FQM
12. Renouvellement adhésion ADMQ
13. Demande de commandite pour la 6^e édition de la Fête de Noël pour les enfants-Casa Sophia
14. Partenariat saison 2020-2021 journées des Municipalités- Mont Apic
15. Opposition à l'article 81 du projet de loi 67
16. Période de questions
17. Levée de la séance
- 18.

301-11-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

302-11-20

**ADOPTION DE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE
2020**

Il est proposé par Monsieur Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2020 est adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

303-11-20

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 OCTOBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois d'octobre 2020 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, totalisant un montant de 823 168.98\$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT l'article 3.1 du règlement numéro 53-2018 intitulé *Règlement délégrant le pouvoir de dépenser et décrétant les règles de contrôles et de suivi budgétaire*;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois d'octobre 2020 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, totalisant 823 168.98 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut. Signer ce ___ du mois de _____ 2020.

Julie Paris Directrice générale, secrétaire-trésorière

CONTRÔLE BUDGÉTAIRE -DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS

CONFORMÉMENT à l'article 176.4 du *Code Municipal du Québec*, Madame Julie Paris, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil les états comparatifs semestriels qui comparent les revenus et les dépenses courantes.

DÉPÔT DE LA LISTE DES GENS ENDETTÉS ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Madame Julie Paris, directrice générale secrétaire-trésorière, dépose aux membres du conseil une liste des matricules pour les taxes impayées 2020

304-11-20

ENTENTE DE LOCATION ÉRABLIÈRE- AUTORISATION DES SIGNATAIRES

Il est proposé par Monsieur Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser Madame Julie Paris, directrice générale à signer l'entente intervenue avec Monsieur Frédérick Marcoux et la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax concernant la location de l'érablière au lot R5P1036.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

305-11-20

ADJUDICATION CONTRAT PLASTIQUE AGRICOLE

CONSIDÉRANT QUE le contrat de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax vient à échéance le 30 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le comité de la MRC de l'Érable a proposé de regrouper les municipalités pour procéder à un appel d'offres commun;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a confié la responsabilité à la MRC de L'Érable de pouvoir procéder à un appel d'offres commun pour le renouvellement du contrat pour le plastique agricole;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a conservé la responsabilité de conclure le contrat suite à l'acceptation de la soumission par la MRC de L'Érable;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées pour la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax concernant le plastique agricole;

Plastique agricole (transport et élimination)

Gaudreau Environnement inc.	15 463.08\$
Services sanitaires Denis Fortier	16 008.00\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adjuger le contrat pour la collecte, le transport et l'élimination du plastique agricole à Gaudreau Environnement Inc pour la somme de 15 463.08\$ le tout conformément aux documents de soumission plus les taxes.

QUE cedit contrat est pour une durée d'un (1) an pour l'année 2021, selon le prix apparaissant à la soumission;

QUE Madame Marie-Claude Chouinard, mairesse et Madame Julie Paris, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisées à signer le contrat avec Gaudreau Environnement Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

306-11-20

RENOUVELLEMENT ENTENTE SPAA 2021

Il est proposé par Madame Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil de renouveler l'entente avec la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 au coût de 2,12 \$ par habitant, pour un montant total de 1 238.08 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

307-11-20

RENOUVELLEMENT ENTENTE ORAPE 2021

Il est proposé par Monsieur Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil de renouveler l'entente avec ORAPE du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 au coût de 5.29\$ par porte, pour un montant total de 1259.02 \$. Il est également résolu d'ajouter un montant de 250.00\$ pour la participation à Frigo Responsable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

308-11-20

RENOUVELLEMENT ADHÉSION FQM 2021

Il est proposé par Monsieur Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil de renouveler l'adhésion FQM pour l'année 2021 au coût de 993.89\$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

309-11-20

RENOUVELLEMENT ADHÉSION ADMQ 2021

Il est proposé par Monsieur Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil de renouveler l'adhésion de ADMQ pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

310-11-20

DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA 6^E ÉDITION DE LA FÊTE DE NOËL POUR LES ENFANTS- CASA SOPHIA

Il est proposé par Monsieur Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la demande de commandite pour la 6^e édition de la Fête de Noël pour les enfants pour un montant de 750.00\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

311-11-20

PARTENARIAT SAISON 2020-2021 MONT APIC JOURNÉE DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par Madame Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'offrir aux citoyens de la Municipalité de Sainte-Sophie-Halifax 50 % de rabais sur le prix du billet d'entrée (ski et glissades) au Mont Apic sur preuve de résidence pour une journée à déterminer avec la direction du Mont Apic.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

312-11-20

ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposées à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Il est proposé par Monsieur Jean Goulet,

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

313-11-20

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 20h16.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, Marie-Claude Chouinard, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142(2) du *Code Municipal du Québec*.

Marie-Claude Chouinard
Mairesse

Julie Paris
Directrice générale et secrétaire-
trésorière